

Commission : Affaires Politiques Internationales (API)

Question : Comment préserver les identités culturelles au sein de la mondialisation ?

Auteur : Sénégal

La question de la préservation de l'identité culturelle au sein de la mondialisation n'est pas une notion complètement moderne. Lors de la colonisation du passé, les populations locales étaient souvent soumises à adopter la culture du pays colonisateur ; par conséquent beaucoup de colonies ont à présent une culture « évoluée » ou « assimilée ». Cependant l'âge numérique qui entraîne les communications instantanées, comme les réseaux sociaux exacerbe l'effet d'uniformisation de la culture. Cette « culture universelle » émergente s'oppose aux Objectifs De Développement Durable (ODD) de L'UNESCO qui constate que le développement durable passe par la diversité culturelle.

En janvier 2016 à Dakar, l'ALFAA (Alliance des Forums pour une autre Afrique) et la Commission Nationale du Sénégal pour l'UNESCO ont organisé un Colloque International sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Grâce au soutien de la Suède, le 30 juin 2016 à l'UNESCO, le Sénégal a élaboré un projet « Renforcer les libertés fondamentales à travers la promotion de la diversité des expressions culturelles » (SIDA) visant à promouvoir et à protéger la liberté d'expression artistique et donc l'identité culturelle visuelle.

Le Sénégal met en avant la diffusion du numérique dans les secteurs économiques prioritaires et visant les industries culturelles et d'expressions ethno-linguistiques, sur le territoire national selon la loi n° 2013-10 du 28/12/23 et selon la « Lettre de Politique sectorielle de la Culture et de la Communication » (LPDSC). Le Sénégal s'est aussi engagé dans la préparation d'un Programme de Développement Culturel (PNDC) qui vise à valoriser financièrement ; la créativité et le talent des artistes pour accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique, promouvoir les industries créatives pour performer pour mieux diffuser les produits culturels au plan national et international, réaliser des plateformes culturelles pour accompagner le développement du secteur et promouvoir les initiatives et manifestations culturelles.

Le Plan Sénégal émergent (PSE) prévoit la réalisation de réseaux de musées et Centres régionaux de culture, à l'échelle nationale et internationale. Par exemple, le « Musée Théodore Monod d'Art Africain », le « Musée historique de l'IFAN » contiennent des œuvres et des objets sénégalais. On retrouve aussi de l'art sénégalais dans des galeries d'art tels que « Espace Agora », les « Galeries ARTE » de Saint-Louis et de Dakar ou encore la « Galerie Antenna » exposant des œuvres d'artistes Sénégalais contemporains tirant leurs influences de notre culture et de nos traditions.

Suite à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO, Convention 2005) un montant de 1000 000 000.00 CFA a été investi dans les « Fonds de Promotion De L'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle » (FOPICA), soutenue par le Président de la République du Sénégal. La FOPICA a comme objectif d'accorder des aides financières aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles concernant tous les genres (documentaires, fictions etc.), prendre en charge les différentes étapes de la production et de la postproduction et encourager le croisement des disciplines artistiques et de favoriser leur diffusion.

La mise en œuvre du volet culturel du programme de travail 2012-2014 de l'accord de coopération entre le Sénégal, la Wallonie et Bruxelles exploite le rapprochement culturel pour répandre et propager la culture Sénégalaise. Cet accord soutient la circulation des artistes et la participation croisée aux Festivals organisés au Sénégal et en Wallonie et à Bruxelles (la Biennale des Arts de Dakar, le Festival de Folklore et de percussion de Louga) et l'échange des jeunes (Programmes Axe Sud). Parmi les résultats attendus on trouve ; une instauration d'un centre Hip Hop Bruxelles-Dakar et un Programme de formation et de plateformes culturelles (FLOTTI), articulé autour de deux axes : une école internationale de formation en arts de la scène basée en région, une plateforme culturelle et citoyenne visant à l'émergence d'initiatives artistiques locales diversifiées. Ce programme est une des premières démarches qui nous permettent de propager notre culture pour éviter l'uniformisation.

Le programme « un étudiant-un ordinateur » est une volonté politique du Gouvernement Sénégalais pour moderniser l'environnement de l'apprentissage des étudiants, mais le programme vise aussi à répandre la culture Sénégalaise à travers les jeunes et l'environnement numérique des réseaux de communication. De plus, le Sénégal assure la participation de la société civile à ce programme, et d'autres programmes gouvernementaux, à travers des fédérations d'associations comme le Réseau des Acteurs Socioculturels du Sénégal (RASCS) regroupant 25 organisations comme la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DRSP) qui contribuent à la préservation de l'identité culturelle pour un développement durable.

Le Sénégal accorde donc une grande importance à la préservation de la culture au travers de multiples programmes et Conventions. Dans notre pays, il n'y a point de crainte d'uniformisation de la culture ou de « culture universelle » car nous investissons beaucoup de fonds dans la promotion de nos traditions. Un de nos futurs objectifs, serait d'encourager l'expression culturelle africaine en général à travers des programmes comme SIDA et le PNDC dans notre pays. De plus, on aspire diminuer davantage les discriminations des groupes ethniques, comme dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciales (ICERD) organisé par l'ONU pour lequel le Sénégal a présenté un rapport en 2011.